

# L'assurance des biens et des activités

---

**Multirisque Habitation** : les dommages survenant sur votre habitation, que vous soyez propriétaires ou locataires

## Que sont les Objets de Valeur ?

Si vous souhaitez assurer des objets de valeur tels que des bijoux, des tableaux, des meubles anciens rares, etc., vous devrez souscrire à une option spécifique dans votre contrat d'assurance. Il est recommandé de prendre des photos de ces biens, éventuellement de les faire estimer, et surtout de conserver les factures d'achat. Pour faciliter la conservation de ces preuves de valeur, vous pouvez également numériser les documents.

## Une garantie primordiale : le relogement

N'oubliez pas l'une des garanties les plus importantes : la garantie de relogement en cas de sinistre rendant votre logement inhabitable, et ce, sans limite de durée. Vous et votre famille bénéficierez ainsi d'un toit au-dessus de votre tête après cet événement malheureux.